

1. Contexte professionnel – Finalité du diplôme :

- Le titulaire du BP Coiffure est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons de ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux...

2. Conditions de travail :

- Il peut occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, « manager », chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.
- Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n°46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

3. Fonctions et missions dans l'entreprise

- Le titulaire du BP Coiffeur est un professionnel hautement qualifié.
- Il est compétent dans les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Il conçoit et réalise des coiffures personnalisées.
- Il assure l'animation et la gestion du personnel, la vente et le développement des produits et des services et participe à la gestion administrative et financière de l'entreprise.

4. Qualités requises :

- Résistance physique et résistance nerveuse
- Dextérité
- Amabilité et disponibilité
- Présentation soignée
- Le sens commercial
- Le goût et le sens des relations
- Le goût pour diriger et animer

5. Conditions d'admission :

- Avoir déposé un dossier de candidature à l'ICF/C.F.A.I
- Être titulaire du CAP Coiffure
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise. L'ICF peut vous apporter une aide individuelle dans votre recherche d'entreprise.

6. Suite dans les études après l'obtention du diplôme :

- Brevet de Maîtrise Coiffure

7. Durée de la formation :

- 2 ans de formation alternée :
- 3 jours et demi par semaine en entreprise
- 1 jour et demi par semaine à l'ICF

REGLEMENT D'EXAMEN				DUREE DE L'EPREUVE
INTITULE DES EPREUVES	UNITES	COEF	TYPE D'EPREUVE	
E1 : CREATION, COULEUR, COUPE ET COIFFAGE :	U10	6	Ponctuelle pratique	2 h 30
E2 : MODIFICATION DURABLE DE LA FORME	U20	5		2 h 00
E3 : EPREUVE PROFESSIONNELLE OPTIONNELLE AU CHOIX DU CANDIDAT				
COIFFURE EVENEMENTIELLE	U30 A	5	Ponctuelle pratique	1 h
OU	OU			
COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTEME PILO-FACIAL	U30B	5	Ponctuelle pratique	1 h
E4 : GESTION DE L'ENTREPRISE		5		
S/E41 : VENTE – CONSEIL	U41	2	Ponctuelle orale	10 min
S/E42 : MANAGEMENT ET GESTION D'UN SALON	U42	3	Ponctuelle écrite	3 h
E5 : SCIENCES – TECHNOLOGIES ET ARTS APPLIQUES		8		
S/E51 SCIENCES ET TECHNOLOGIES	U51	6	Ponctuelle écrite	3 h
S/E52 ARTS APPLIQUES A LA PROFESSION	U52	2	Ponctuelle écrite	2 h
E6 : EXPRESSION FRANCAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE	U60	3	Ponctuelle écrite	3 h
EPREUVE FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (1)	UF		Orale	15 min

- (1) seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

8. Examen :

Validation du diplôme en épreuves ponctuelles.

9. Taux de réussite à l'examen :

<http://www.icf-beziers.fr/4-13413-Resultats-et-distinctions.php>